

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale
Sud LuberonDate de publication : [20/07/2023](#)**Séance du 13 juillet 2023**Date de convocation : 5 juillet 2023
Date d'affichage : 5 juillet 2023NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 24
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-trois et le treize juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Garcin Mylène, Alain Gouirand, Valérie Grange, Marc Jaubert, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Brigitte Margaillan, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet et Catherine Serra,

Procurations de : Géraud de Sabran-Pontevès à Mylène Garcin, Geneviève Jean à François Bonnet, Séverine Maugan-Curnier à Catherine Serra, Eve Maurel à Alain de Villebonne, Gregory Risbourg à Jean-Marc Brabant, Emilie Bastié à Valérie Grange, Alain Gueydon à Jean-Luc Borel, Nicolas Salerno à Jean-Louis Robert, Pierre Aubois à Rose-Marie Dumontier, Mariane Domeizel à Jean-Paul Grouiller, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch.

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Josiane Giraudon, Samantha Khalizoff, Michel Partage, et Serge Roblin,

Monsieur Alain de Villebonne est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-080
Convention de partenariat pour la mise en œuvre
d'un projet culturel sur COTELUB

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le budget de COTELUB ;

Vu les statuts de COTELUB.

Culture Lub, association de loi 1901, est un acteur culturel important du territoire. Il organise notamment le festival des arts de la rue « Le Grand Ménage de Printemps » qui a lieu sur plusieurs communes.

En outre, et en partenariat avec la DRAC Paca, Culture Lub est à l'initiative d'autres projets culturels :

- Participation à l'évènement « Résidences en Territoire – Rouvrir le monde » ;
- Réalisation d'un diagnostic culturel de territoire et accompagnement à la rédaction et à la coordination de la convention d'objectifs 2022-2024 pour le développement culturel de territoire défini entre la DRAC PACA, COTELUB et Culture Lub en tant qu'opérateur culturel.

Pour tous ces évènements, il est demandé une subvention au bénéfice de Culture Lub de 30 000 € à COTELUB. Cette somme a été prévue au budget 2023 et compte tenu de l'intérêt local qui s'attache à ces projets, il est proposé d'attribuer la subvention à hauteur de 30 000 €.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'accorder une subvention de 30 000 € à l'association Culture Lub ;
- D'approuver la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'accorder** une subvention de 30 000 € à l'association Culture Lub ;
- **D'approuver** la convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

34 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Alain de Villebonne
Secrétaire de Séance

Robert Tchobdrenovitch
Président

